



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 15 septembre 2025, s'est réuni le mardi 23 septembre 2025 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Cédric CAMPAGNO, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mekia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

ARRIVE EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES :

Madame Claude MASCARELLI
Madame Anne-Marie DUVAL
Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Magali CONESA

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Monsieur Patrick ISNARD
Madame Myriam LAZREUG
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

PROCURATION :

Madame Claude MASCARELLI à Madame Nicole NUTINI

Madame Anne-Marie DUVAL à Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN

Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2025 - 131 VENTE D'UN APPARTEMENT DE 4 PIECES SIS 2 AVENUE CLAIR LOGIS
LOTS N°13, 16, 27 ET 28 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BO N°278
MANDAT DE VENTE SIMPLE**

**2025 - 120 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE (SAGE)**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **DESIGNER** Madame Anne-Marie DUVAL pour représenter la Commune de Grasse au sein de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Siagne ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la gestion de l'eau Maralpin (SMIAGE) et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.
-

Unanimité.

**2025 - 121 TRANSITION ENERGETIQUE
ADHESION AU CEREMA, EXPERT PUBLIC DE L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **SOLLICITER** l'adhésion de la ville de Grasse auprès du CEREMA, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
 - **REGLER** chaque année la contribution annuelle due ;
 - **DESIGNER** Madame Anne-Marie DUVAL, adjointe à la transition écologique, pour représenter la ville de Grasse au titre de cette adhésion ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.
-

Unanimité.

**2025 - 122 SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT - RENOUVELLEMENT URBAIN
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
APPROBATION DE L'AVENANT N° 30
(MODIFICATION DES MODALITES DE REMUNERATION
DE LA STRUCTURE SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT)**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la modification de calcul de la rémunération de la SPL Pays de Grasse Développement en passant d'un calcul dit « proportionnel » à une rémunération dite « forfaitaire » pour un montant annuel de 260 000 € ;
 - **APPROUVER** l'avenant n°30 à la concession d'aménagement du Centre Historique tel qu'annexé à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 123 CASINO DE GRASSE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO – SAISON DU THEATRE DE GRASSE
MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'affectation de la participation aux événements de la saison culturelle du théâtre de Grasse saison 2025-2026 ;
 - **APPROUVER** la substitution de l'association du Théâtre de Grasse à la Commune au titre de la saison 2025-2026 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.
-

Unanimité.

2025 - 124 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les suppressions et créations de postes ;
 - **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et suivants.
-

Unanimité.

**2025 - 125 CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE DE FORMATEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
ET EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la création d'un poste non permanent pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2025, au titre d'une activité accessoire à raison d'un plafond maximum de 21 heures par mois pour assurer la mission de formateur SST et EPI, dans l'attente de l'opérationnalité des futurs formateurs internes de la collectivité ;
 - **AUTORISER** l'octroi d'une indemnité calculée sur la base des éléments de rémunération du mois de septembre 2025 au prorata du nombre d'heures effectuées ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération ;
 - **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 « charges de personnel ».
-

Unanimité.

**2025 - 126 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DE PERSONNELS DE LA VILLE DE GRASSE
AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition partielle de personnels de la ville de Grasse au profit du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon, afin de régulariser la mise à disposition de Madame Céline COURTOIS à compter du 1^{er} juin 2025 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville ledit avenant, ce dernier n'étant pas de nature à dénaturer la convention initiale.
-

Unanimité.

**2025 - 127 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE JUIN A AOUT 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.
-

Prendre acte.

**2025 - 128 PROJET DE CREMATORIUM
DEVOIEMENT DE RESEAUX – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée par la ville de Grasse pour le projet de crématorium ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.
-

Unanimité.

**2025 - 129 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION
DES LOGEMENTS SOCIAUX
ACTUALISATION DU FLUX POUR 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes des annexes 1 et 2 des conventions de gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux, figurant en annexe de la présente délibération, actualisant les éléments de calcul pour l'année 2025 ;
 - **RAPPELER** que le cadre conventionnel bilatéral établi entre la ville de Grasse et les organismes bailleurs est fixé pour 3 années, 2024-2026 et que les termes ne sont pas modifiés par la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire qui serait la suite de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 130 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
RUE DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 69 852, 50 euros ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.
-

Unanimité.

2025 - 131 RETIREE

**2025 - 132 REGULARISATION CHEMIN SAINT-MARC
ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE SNCF RESEAU
DES PARCELLES CADASTREES SECTION DR N° 246, 600, 601 ET 605**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de la vente par la Société SNCF RESEAU au profit de la Commune de Grasse, de la parcelle cadastrée Section DR n° 246, d'une superficie de 184m², la parcelle cadastrée Section DR n° 600, d'une superficie de 189 m², la parcelle cadastrée Section DR n° 601, d'une superficie de 20 m² et la parcelle cadastrée Section DR n° 605, d'une superficie de 402 m², soit une emprise totale de 795 m², sise chemin Saint-Marc à Grasse (06130), moyennant le prix de vente de 1 595 € hors taxes, soit 1 914 € TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;

- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2025 - 133 CESSIION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA SCCV QUINTESSSENCE
PORTANT SUR LES LOCAUX A CONSTRUIRE AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE
DU PAYS DE GRASSE : LOCAL D'ACTIVITE ET 5 PLACES DE STATIONNEMENT
SIS AVENUE PIERRE SEMARD – TRAVERSE DE LA GARE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article 1601-4 du Code civil, la cession par la Commune de Grasse des droits qu'elle tient du promoteur la SCCV QUINTESSSENCE en vertu de l'acte précité du 21 décembre 2022, portant sur les lots en l'état futur d'achèvement n° 102, 143, 144, 145, 146 et 147 de la copropriété cadastrée section BL n° 123, 178, 179 et 280, sise avenue Pierre Sémard – Traverse de la Gare à Grasse (06130), au profit de l'Association « Mission Locale du Pays de Grasse », représentée par son Président ou son Vice-président, qui la substitue de plein droit dans les droits et obligations de la Commune de GRASSE envers la SCCV QUINTESSSENCE ; cette cession aura lieu moyennant le prix de 600 000 euros TTC – *six cent mille euros, toutes taxes comprises*, qui sera payé :
 - À concurrence de 30 % le jour de la signature de l'acte authentique de cession,
 - Et le solde au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant l'échelonnement ci-dessous prévu :
 - 5 % à l'achèvement des fondations,
 - 15 % à l'achèvement de la dalle basse R-1,
 - 10 % à l'achèvement de la dalle basse du 1^{er} étage,
 - 10 % à la mise hors d'eau,
 - 20 % à la mise hors d'air,
 - 5 % à l'achèvement de l'immeuble,
 - 5 % à la livraison.
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les demandes et formalités requises et à signer tous les actes à intervenir, notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété.
-

Unanimité.

**2025 - 134 VENTE D'UNE PORTION DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AY N° 11**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de la vente par la Commune de Grasse au profit de la société Ultra International B.V. représentée par Madame Lisa PICCININI, de la portion d'une superficie de 290 m² issue de la parcelle cadastrée section AY n° 11, sise avenue Riou Blanquet à Grasse (06130) au prix de 18 000 euros.
 - **ACCEPTER** le principe de l'acquisition, à l'euro symbolique, par la Commune de Grasse à la société Ultra International B.V. représentée par Madame Lisa PICCININI, de la portion d'une superficie de 81 m² issue de la parcelle cadastrée section AY n° 12, sise avenue Riou Blanquet à Grasse (06130).
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette cession.
-

Unanimité.

**2025 - 135 PROPRIETE NON BÂTIE CADASTREE SECTION DP N° 80
SITUEE AVENUE LOUIS CAUVIN - DUP**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entamer toute démarche afin d'acquérir, par voie d'expropriation, la parcelle cadastrée section DP n° 80, d'une superficie de 1 612 m², située avenue Louis Cauvin à Grasse (06130), appartenant à l'Association « Etoile Bouliste Sportive Planoise » ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser le dossier d'expropriation, comprenant notamment une notice explicative du projet, des plans, une appréciation sommaire des dépenses, qui sera envoyé au Préfet afin qu'il diligente une enquête publique sur l'utilité du projet d'acquisition en découlant et enfin qu'il soit déclaré d'utilité publique ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à saisir les juridictions compétentes en matière d'expropriation ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2025 - 136 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES
SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
SUBVENTION CORRECTEUR THERMIQUE BIOSOURCE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la création de la nouvelle subvention « Correcteur Thermique Biosourcé (CTB) », les modalités de calcul et de versement de cette subvention dans les conditions ci-avant rapportées.
-

Unanimité.

**2025 - 137 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, PORTES,
DEVANTURES COMMERCIALES ET VOILETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façades 1 rue de la Pouost - 06130 GRASSE**
Demandeur : FONCIA SOGICA
Bénéficiaire : copropriété du 1 rue de la Pouost
Subvention totale façades : 34 847 €
 - **Porte 1-3 rue Rêve Vieille - 06130 GRASSE**
Demandeur : MON SYNDIC ET MOI
Bénéficiaire : copropriété du 1-3 rue Rêve Vieille
Subvention totale porte : 497,75 €
 - **Porte 2 rue Porte Neuve - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Pascale SUTER
Subvention totale porte : 700 €
 - **Façades 7 rue Paul Goby - 06130 GRASSE**
Demandeur : Julien MUHLETHALER
Bénéficiaire : copropriété du 7 rue Paul Goby
Subvention totale façades : 23 983 €
 - **Façades 16 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE**
Demandeur : RIVIERA IMMO
Bénéficiaire : copropriété du 16 rue de l'Oratoire
Subvention totale façades : 22 948 €
 - **Façades 20 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE**
Demandeur : OXIA
Bénéficiaire : copropriété du 20 rue Jean Ossola
Subvention totale façades : 16 696 €
 - **Façades 36 rue Tracastel - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Marguerite PERSON
Subvention totale façades : 11 981 €
 - **Commerce 39 rue Droite - 06130 GRASSE**

Demandeur et Bénéficiaire : Stéphane CASSARINI

Subvention totale commerce : 3 000 €

- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal ;
 - **AUTORISER** à procéder à l'annulation des subventions pour les dossiers cités ci-dessus :
 - **Façades 30 place aux Aires – 06130 GRASSE**
Demandeur : PHI IMMOBILIER
Bénéficiaire : copropriété du 30 place aux Aires
Subvention à annuler : 20 653,42 €
 - **Porte 30 place aux Aires – 06130 GRASSE**
Demandeur : PHI IMMOBILIER
Bénéficiaire : copropriété du 30 place aux Aires
Subvention à annuler : 490 €
 - **Façades 36 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**
Demandeur : FONCIA SOGICA
Bénéficiaire : copropriété du 36 rue Amiral de Grasse
Subvention à annuler : 4 715 €
 - **DIRE** que les montants précités seront réintégrés au budget communal.
-

Unanimité.

**2025 - 138 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, PORTES, DEVANTURES COMMERCIALES
ET VOLETS SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
PROLONGATION DES OPERATIONS
SUBVENTION CORRECTEUR THERMIQUE BIOSOURCE
MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'OFFICE
MISSIONS CONFIEES A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les modalités de calcul et de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les opérations de rénovation des façades sur le périmètre du centre historique classé Site Patrimonial Remarquable et des immeubles cadastrés BH3 à BH10 ;
 - **APPROUVER** les modalités de calcul et de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les opérations de rénovation des volets sur le périmètre du centre historique classé Site Patrimonial Remarquable ;
 - **APPROUVER** les modalités de calcul et de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les opérations de restauration des portes d'entrée, de garage et de remise, sur le périmètre du centre historique classé Site Patrimonial Remarquable et du boulevard du Jeu de Ballon ;
 - **APPROUVER** les modalités de calcul et de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les opérations d'amélioration des devantures commerciales sur le périmètre du centre historique classé Site Patrimonial Remarquable et du boulevard du Jeu de Ballon ;
 - **APPROUVER** les missions annuelles d'animation et de pilotage confiée à la SPL Pays de Grasse Développement pour la durée de l'opération ;
 - **DIRE** que ces sommes seront inscrites aux Budgets de la Ville correspondants.
-

Unanimité.

**2025 - 139 RENOUELEMENT URBAIN
PROLONGATION OPERATION FACADES SUR LE BOULEVARD VICTOR HUGO
EXTENSION DU PERIMETRE
SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX PROPRIETAIRES
MISSION CONFIEE A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le périmètre de l'opération façades dite « Victor Hugo » ;
 - **APPROUVER** les modalités de calcul et de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur l'opération façades dite « Victor Hugo » ;
 - **APPROUVER** la mission annuelle d'animation et de pilotage confiée à la SPL Pays de Grasse Développement pour la durée de l'opération ;
 - **DIRE** que ces sommes seront inscrites aux budgets de la Ville correspondants.
-

Unanimité.

**2025 - 140 FESTIVITES NOEL 2025
ADOPTION DES TARIFS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - 1/ DROITS D'ENTREE PATINOIRE
 - Entrée tarif normal (Pour une durée de 30 minutes) 3 € TTC
 - Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la ville de Grasse
 - 2/ OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC
 - Marché de Noël du 12 décembre 2025 au 14 décembre 2025
 - Tarif espace commercial / food trucks de 7,20 m² -chalet de 3 x 2,40
Forfait 200 € TTC / pour 3 jours (électricité comprise)
 - Tarif espace commercial, hors chalet
Forfait 110 € TTC / pour 3 jours
 - Stand commercial / food truck / chalet, Cours Honoré Cresp du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 (électricité comprise) **20 € TTC / jour.**
 - Caution pour réservation espace commercial : **100 € TTC.**
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation.
 - **VALIDER** le règlement du Marché de Noël, tel qu'annexé à la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 141 ORGANISATION DE L'EVENEMENT
L'APERU DES FRENCHY**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « L'Apéro des Frenchy » et les modalités d'organisation énoncées ;
 - **APPROUVER** la convention en annexe encadrant CMEA Consulting SAS et l'organisation dudit événement, notamment en ce qui concerne la redevance d'occupation du domaine fixée à :
 - Montant fixe de 1 100 € T.T.C.
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération pour en assurer la bonne exécution.
-

Unanimité.

2025 - 142 ORGANISATION DU SALON IBT 2025

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **DECIDER** d'accueillir l'organisation du 3eme Salon IBT à Grasse le 2 octobre 2025 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation de l'événement, notamment la mobilisation des services municipaux, la mise à disposition des équipements communaux et la sollicitation de partenariats publics ou privés ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes conventions, contrats, arrêtés ou accords de partenariat nécessaires à la réalisation du Salon ;
 - **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

2025 - 143 SALON DES MAIRES – MODALITES D'ORGANISATION

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **DECIDER** de l'organisation du Salon des Maires à Grasse le 9 octobre 2025 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation de l'événement, notamment la mobilisation des services municipaux, la mise à disposition des équipements communaux et la sollicitation de partenariats publics ou privés ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes conventions, contrats, arrêtés ou accords de partenariat nécessaires à la réalisation du Salon ;
 - **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2025 - 144 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 2 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour, 4 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL.

**2025 - 145 BUDGET PRINCIPAL 2025
TRANSFERT GARANTIES D'EMPRUNT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le maintien de la garantie initiale accordée à la SA D'HLM LOGIS FAMILIAL selon les dates et caractéristiques reprises dans le tableau ci-annexé, en faveur de l'ESH 1001 VIES HABITAT à compter du 1^{er} janvier 2026, au titre des emprunts dont les numéros figurent dans le tableau ci-annexé.
-

Unanimité.

**2025 - 146 SAEML PAYS DE GRASSE DYNAMIQUES
ACQUISITION D'UN LOCAL 1,3 RUE MIRABEAU ET 6,8,10 RUE JEAN OSSOLA A GRASSE
CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
DE 495 000 €
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 50 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **DECIDER** d'accorder la garantie d'emprunt dans les conditions ci-après détaillées :

ARTICLE 1^{er} : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.2252-1 du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le Garant accepte expressément et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire ou de l'Emprunteur avec toute autre personne morale, même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants cause.

Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit, conformément aux dispositions de l'article 1281 alinéa 3 du code civil, sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Unanimité.

**2025 - 147 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ENTRÉE DANS LES COLLECTIONS DES ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2024**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'entrée dans les collections, pour les inscrire à l'inventaire réglementaire du Musée International de la Parfumerie, de l'acquisition mentionnée dans la présente délibération.

Unanimité.

**2025 - 148 MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
ENTRÉE DANS LES COLLECTIONS DES ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2024**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'entrée dans les collections, pour les inscrire à l'inventaire réglementaire du Musée d'Art et d'Histoire de Provence, de l'acquisition mentionnée dans la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 149 DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
DON EXPOSITION HISTOIRES DE VIE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat culturel avec M. Gregory Berben, au profit de la commune.
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 150 ESPACES PUBLICS
HOMMAGES PUBLICS POUR LES ESPACES : BATIMENT, PLACE, VOIE, RUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la dénomination « Rue Joseph BERTRAND ».
-

Unanimité.

**2025 - 151 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR
COUT D'UN ELEVE GRASSOIS CALCULE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2025 - 152 CAISSE DES ECOLES - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTION MUNICIPALE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de la subvention à la Caisse des Ecoles pour un montant de 11 000 € ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.
-

Unanimité.

**2025 - 153 TRANSITION ENERGETIQUE
VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE
SUITE AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à la société ACT Commodities B.V. pour un montant de 204 286,14 €HT.
-

Unanimité.

**2025 - 154 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN MECENAT DE MADAME DANIELE FROSSARD**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant les œuvres offertes par Madame Danièle FROSSARD ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 155 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de la subvention exceptionnelle pour un montant de 500 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'association bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

**2025 - 156 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de la subvention de fonctionnement pour un montant de 9 600 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'association bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

**2025 - 157 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECTEUR SPORT
EXERCICE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement – aide au paiement des fluides aux associations conformément à la liste jointe.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

2025 - 158 **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MILDECA ET LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES – PROJET VISANT A LIMITER L'IMPLICATION DES MINEURS DANS LES TRAFICS DE STUPEFIANTS (LIMITS)**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 2 septembre 2025,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la convention de financement avec la MILDECA et la Préfecture des Alpes-Maritimes telle qu'annexée à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.
-

Unanimité.

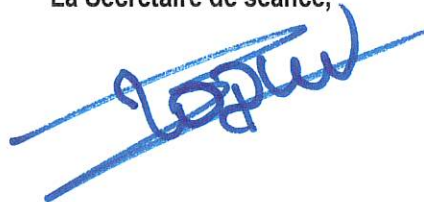
Grasse le 23 septembre 2025

Le Maire,



Jérôme VIAUD

La Secrétaire de séance,



Valérie COPIN,